

AFFAIRE N°6 - Construction et exploitation d'une unité de traitement d'ordures ménagères.  
Choix du mode de traitement et lieu d'implantation.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les résultats de l'étude entreprise par la SEDRE sur le traitement des ordures ménagères sont maintenant connus. Plusieurs solutions ont été envisagées :

1 - La construction d'une usine d'incinération qui permet au mieux de respecter l'environnement, mais dont le coût d'acquisition et d'exploitation reste élevé et imposerait à la Commune des charges financières importantes.

2 - La création d'une décharge contrôlée avec le broyage préalable. Cette solution permet avec un investissement faible, de traiter les ordures, dans de bonnes conditions et de supprimer toutes les nuisances provoquées par une décharge brute.

En outre, elle offre la possibilité par épandage des matériaux broyés, de valoriser des emplacements, qui peuvent être éventuellement aménagés en espaces verts.

Parmi tous les lieux étudiés et proposés par la SEDRE pour l'implantation de l'usine, il semble que les terrains situés sur la rive gauche de la Rivière des Pluies en aval de la voie expresse soient ceux qui présentent les meilleures caractéristiques, à savoir :

- Accès facile par les routes existantes,
- Emplacements situés à l'extérieur des zones agglomérées,
- Coût d'évacuation et d'exploitation faible.

Je demande votre avis à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous rappelle qu'il y a trois ans de cela, on nous avait proposé la même usine pour 400 millions. Nous n'avons pas pu la faire car il y avait des obstacles du côté de l'Equipement et de la Préfecture. Maintenant cette usine est de l'ordre de 1 milliard, par contre l'usine de broyage s'élève à 150 millions CFA. Il me semble que nous nous axons plutôt sur cette formule.

M. RIVIERE - Quand on aura broyé toutes les ordures, qu'est-ce qu'on va faire des résidus ?

LE MAIRE - Cela pourra servir à combler des dépressions de terrain.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu  
Saint-Denis le 2 juin 1975  
Pour le Profet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J.P. PROUST

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
P. BLANDE